

REGLEMENT « LES FOULEES OCTOBRE ROSE 53 »

Article 1 : LA MANIFESTATION.

Elle comprend :

- une **randonnée pédestre** ouverte à tous, de jour et accompagnée. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la charge du meneur. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté.
- Une **course à pied** ouverte à tous à partir de 16 ans en tenue adéquate et chaussures adaptées
- Une **initiation nautique** (voir règlement spécifique à cette discipline).

Il ne s'agit pas d'une compétition.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants du fait d'une surestimation de leurs moyens, ou du non respect des consignes.

Article 2 : LES REGLES DE SECURITE.

Les participants doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Ils doivent strictement respecter les règles du code de la route, les arrêtés de la commune traversée, ainsi que l'environnement.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises.

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité des activités proposées.

Les enfants et mineurs restent sous la responsabilité des parents.

Les sacs à dos ne sont pas autorisés sur le village

Tout comportement suspect , ou dangereux, doit être signalé aux organisateurs présents sur place

Article 3 : CALENDRIER - horaires.

La manifestation est prévue le dimanche en matinée de 08h30 à 13h00. Les horaires des animations sont disponibles sur le site web.

Article 4 : PARCOURS.

Les parcours sont fléchés spécialement pour cette journée. Ils empruntent des itinéraires urbains **avec autorisation spéciale pour cette journée.**

Les participants s'engagent à rester dans le périmètre des parcours, et de respecter les consignes des accompagnants, des agents postés et des signaleurs en place.

DEPARTS ET ARRIVEES : square de Boston à Laval.

Article 5 : PARTICIPATION.

Cette manifestation est ouverte à tous les participants s'étant affranchis de leur inscription préalable.

Les participants s'engagent à porter durant toute la manifestation la chasuble rose annuelle qui leur a été remise.

Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte.

La présence des chiens est tolérée lors de la randonnée, mais ils doivent être tenus en laisse (sécurité des participants). Les maitres des chiens s'assureront de la propreté de leur animal et veilleront à leur entourage (promiscuité avec les autres chiens).

Les animaux ne sont pas admis sur les circuits de course à pied et de marche nordique même tenus en laisse.

Les poussettes enfants sont acceptées uniquement sur le village et le parcours de marche randonnée.

Les trottinettes, vélos, rollers etc... ne sont pas acceptés.

Article 6 : INSCRIPTION.

L'inscription est individuelle et nominative et obligatoire pour l'accès aux parcours.

L'inscription peut se faire en ligne sur le site ou par bulletin d'inscription à télécharger et à remettre selon les instructions données sur le site web.

L'inscription est possible sur place la veille de la manifestation et le jour même au stand last minute

Le montant est de 10€ par personne à partir de 16 ans (gratuit avant 16 ans, mais un bulletin d'inscription obligatoire par mineur).

Les dons seront acceptés en plus de l'inscription.

Le montant de l'inscription et des dons est à l'ordre de « La Ligue contre le cancer ».

Les chasubles d'accès sont à retirer sur place la veille de la manifestation ou le jour même.